



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°35/2023

Date convocation : 16/05/2023
Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT JEANNEAU - Véronique FONTENEAU – Véronique GALI.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Gérard CAFFORT – Martinho DE PASSOS - Patrick LOISEL - Régis COMBERNOUX.

Procuration (s) : Olivier MORICEAU à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Norbert RIEUSSET, Adjoint – Florise PADER - Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Secrétaire de séance : Line GAL.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2023

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID :030-213003064-20230524-352023-DE